



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS DE PROMULGATION ADOPTION DU RÈGLEMENT 326 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée, par la soussignée Directrice générale et Greffière-Trésorière, qu'à la séance extraordinaire du 30 août 2022, le Conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le règlement numéro 326 concernant la gestion contractuelle. Ce règlement abroge les règlements 315 et 315-1.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Directrice générale et Greffière-Trésorière du Village de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière à Hemmingford, durant les heures d'ouverture du bureau municipal. Une copie du règlement est disponible sur le site internet de la municipalité. Une copie électronique ou papier peut également être envoyée à tous les citoyens qui en feront la demande par téléphone (450) 247-3310, ou par courriel : dg@hemmingford.ca.

Donné à Hemmingford, le 31 août 2022.

Copie certifiée conforme

Andréane Gravel

Directrice générale et Greffière-Trésorière

505 rue Frontière, local 5
Hemmingford, QC
J0L 1H0
☎ (450) 247-3310
📠 (450) 247-2389
village@hemmingford.ca
hemmingford.ca